

Image not found or type unknown



Hauteur de mur de cloture

Par **lilas93**, le **18/02/2016** à **16:20**

bonjour,rnj'habite aux lilas , mon voisin a réalisé (avant que je n'achète la maison)un exhaussement de son terrain de 1 mètre par rapport au mien sans limite séparative,rnsi bien qu'il a désormais une vue plongeante sur mon jardin.rnj'aimerais rehausser mon mur mais la loi dis que la hauteur ne doit pas excéder 2,4 mètres du côté du fond inférieur si les terrains contigus présentent entre eux une dénivellation.rnrnma question est avis t'il le droit de faire se remblais et de se créer une vue?rne peut on l'obliger à rehausser son mur de 2 4 mètres de son coté? .rnrnrnmerci beaucoup